



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 16 juin 2021

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission de Gestion sur le rapport de gestion et extrait des comptes 2020

Préavis n° 71/2021

		Séances								Emoluments	Signatures	
		16.02.21	17.03.21	31.03.21	14.04.21	28.04.21	05.05.21	19.05.21	01.06.21			
Rapporteur :	Nagloo Gilles	X	X	X	X	X	X	X	X			
Membres :	Baillif Isabelle		X	X	X	X	X	X	X			
	Seewer Line	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Tulot Aurélie	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Dufresne Philippe	X	X	X	X	X	X	X	X			

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion s'est réunie à plusieurs reprises afin d'analyser différents objets relatifs à la Commune de Roche ainsi qu'à sa gestion. Lors de nos séances, nous avons rencontré chaque Municipal séparément, ainsi que le boursier communal, le responsable technique et le responsable de la conciergerie scolaire. Nous les remercions de leur disponibilité et de leurs informations respectives.

Nous avons effectué un rapport sur la gestion de la Commune tout en essayant de comprendre son fonctionnement. Nous avons essayé d'être neutres, objectifs et surtout constructifs.

Centrale des Lizettes

La centrale des Lizettes a été achevée en 2017. À ce jour, aucun défaut n'a été constaté. Les installations techniques sont régulièrement révisées grâce à des contrats de maintenance. La capacité de production de cette centrale est de 1'414'000 m³/an. A ce jour, une moyenne annuelle de 420'000 m³/an est produite, soit bien en deçà du maximum possible.

L'eau produite est injectée dans un réseau qui dessert les Communes du Haut-Lac. La centrale des Lizettes est surtout une centrale d'appoint qui permet de mettre le réseau sous pression et de remplir le réservoir du Pissot. La Commission de Gestion fut relativement surprise d'apprendre que, bien qu'étant propriétaire d'une centrale, une grande partie de l'eau consommée par les habitants de Roche provient d'autres communes du Haut-Lac, notamment Chessel. Le manque d'un réservoir adéquat empêche la Commune de Roche d'assurer à elle seule l'approvisionnement de ses concitoyens.

Déversement d'eaux claires dans les eaux usées

La Commune possède un réseau d'évacuation des eaux comprenant des collecteurs d'eaux claires (EC) et des collecteurs d'eaux usées (EU). Les EC, soit les eaux de pluies, sont envoyées généralement, dans des cours d'eau. Les EU sont, quant à elles, envoyées à la STEP pour traitement. Certains collecteurs sont dits « unitaires », c'est-à-dire qu'ils accueillent des EC et des EU. Ils sont directement dirigés vers la STEP, ce qui a pour incidence que lors de pluies, des eaux claires sont envoyées dans une chaîne de traitement. Cette prestation est bien évidemment facturée à la Commune. Un collecteur situé au droit du Pré-Pourri a été mis en conformité en 2020. Cette seule intervention a permis de faire baisser d'environ un tiers le volume des eaux envoyées à la STEP.

La Commune possède encore quelques collecteurs unitaires qui seront, à terme, remplacés par des collecteurs séparant les EC des EU.

Entretien des canalisations

La Commune a un contrat d'entretien avec une société spécialisée dans l'entretien des canalisations. Les collecteurs sont curés alternativement chaque année entre les EC et les EU. Cette opération permet de prévenir tout dégât lié à de la formation de bouchons de calcaire, graisses ou matière fécale. Chaque 10 ans, les collecteurs sont inspectés à l'aide d'une caméra ce qui permet d'avoir un visuel sur l'état réel des conduites (fissures, présence de racines, etc.).

Répartition des dicastères

En 2020, et parallèlement au départ du Municipal M. Nicolas Rochat, une nouvelle répartition des dicastères a été effectuée. M. Rémy Roulet a repris la voirie, M. Jean-Marc Chavannes celui de l'entretien des bâtiments scolaires et M. Eric Portner ceux laissés vacants par le départ de M. Nicolas Rochat. La reprise de l'entretien des bâtiments scolaires par le dicastère des écoles nous semble adéquate, voire évident.

La reprise de tous les dicastères laissés vacants par le départ de M. Nicolas Rochat par M. Eric Portner nous semble par contre peu pertinente. En effet, il aurait été plus opportun de répartir ce dicastère en parts égales à tous les membres de la Municipalité restants. La suppression de nombreuses séances à cause à la situation sanitaire a fait que M. Eric Portner n'a pas manqué de temps pour effectuer ses tâches.

Toutefois, en situation « normale », ceci aurait pu gravement péjorer l'efficacité de celui-ci, sans parler de la surcharge de travail liée à son activité professionnelle.

Nous souhaitons apporter une attention toute particulière à la reprise de la voirie par M. Rémy Roulet. Nous avons demandé individuellement à chaque Municipal dans quelles conditions et pour quelles raisons ce dicastère avait changé de responsable. Nous avons obtenu à chaque fois une réponse différente. Un manque de transparence, peut-être dû à une mauvaise ambiance collégiale. Si tel devait être le cas nous espérons sincèrement que ce genre de situation ne se reproduira plus lors de la prochaine législature.

Assurance qualité

Comme mentionné précédemment, l'entier du dicastère de M. Nicolas Rochat a été reporté chez M. Eric Portner qui a dû en assurer le bon fonctionnement, en plus du sien. Ce départ met en évidence un certain manque de structure administrative au sein de notre Commune. Bien des entreprises sont certifiées ISO et, sans vouloir rentrer dans le débat de l'utilité ou non d'un tel investissement, ceci leur apporte une structure en cas de départ, précipité ou non, d'un collaborateur. Cette structure n'existe pas au sein de notre Commune et nous nous inquiétons sur la perte d'informations, et donc d'efficacité, pour notre Administration et notre Municipalité en cas de maladie / accident de l'un de ses membres.

Nous souhaitons préciser qu'en cas de départ soudain d'un membre clé de l'administration, une association cantonale peut mettre à disposition rapidement et temporairement une personne afin d'aider la Commune. Cette solution, bien que provisoire, ne permet pas de garantir une gestion optimale mais aide à conserver un fonctionnement minimal.

Covid-19

Financièrement, la Covid-19 n'a pas eu de grande influence sur le budget. La Commune n'a pas contacté les entreprises afin de savoir si un soutien était nécessaire. Il est à préciser qu'une entreprise a demandé à se faire offrir un mois de loyer, chose acceptée par la Commune, propriétaire du bien immobilier.

L'administration a été affectée au télétravail, tâche qui a été facilitée par la mise en place du nouveau système informatique et par la numérisation des documents. Les horaires d'ouverture de l'administration ont été restreints mais il y a toujours eu une permanence les mardis après-midi afin que les habitants puissent venir chercher les différents documents ou informations nécessaires. Le site internet a régulièrement été mis à jour afin d'informer la population des nouvelles règles ou des nouveaux changements.

Le personnel d'entretien des écoles a dû faire face à une charge de travail supplémentaire afin de réaliser des désinfections qui n'étaient pas prévues dans leur cahier des charges initial. La Protection Civile a aidé un temps à réaliser cette tâche et, par la suite, du personnel de nettoyage supplémentaire a été engagé afin de désinfecter les écoles après les cours. Les coûts qui incombent à cette prestation ont été sortis du budget et pris en charge par les écoles puis répartis selon la clé « Willi » entre les différentes communes du Haut-Lac.

La Commission de Gestion tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail et sa compréhension face à cette crise sanitaire. La bonne marche de notre Commune durant l'année 2020 leur en revient.

Canal du Haut-Lac

Les travaux du canal du Haut-Lac sont plus complexes, et donc plus onéreux que prévus. Des fouilles archéologiques, une géologie du terrain mal ou peu anticipée ainsi que des contraintes imposées par les CFF au dernier moment font que le budget initial de 10 millions va subir une augmentation de 40 %. Ce crédit supplémentaire de 4 millions a été validé en automne 2020 par le Grand Conseil Vaudois. La plus-value pour notre Commune se chiffre à CHF 103'000.—, somme à ajouter aux CHF 264'000.— initialement prévus.

Sécurité

Depuis début 2020, tous les Municipaux sont assermentés pour mettre des amendes lorsqu'ils relèvent des infractions. Cela permet de dénoncer des infractions récurrentes tant en termes de stationnement que d'incivilités. Depuis fin 2020, une attention toute particulière a été portée à la zone de Près-Clos où les problèmes de détériorations, de déposes sauvages et de gestion des déchets est une problématique connue.

Sécurité routière

Afin de garantir la sécurité de ses habitants ainsi que de ses écoliers, la Municipalité a lancé plusieurs projets inhérents à la sécurité routière. D'une part, la mise en place de zones 30 km/h dans le village et dans le quartier du Grand Cercllet.

D'autre part, la condamnation du passage sous-voies aux véhicules, afin de sécuriser le parcours des écoliers.

Pour rappel, la Commission ne se prononce que sur les faits réalisés durant l'année 2020. À fin 2020, ces deux projets sont en consultation auprès du Canton pour une mise en place en 2021. La Commission est ravie de constater l'avancement de ces projets qui avaient fait l'objet de vœux par le passé.

Gestion des comptes

La Commission a étudié les comptes et les a comparés avec le budget validé par le Conseil Communal. Elle ne relève aucune déviation majeure et les différences mineures ont, quant à elles, été recherchées dans les classeurs ou justifiées par la Municipalité. La Commission tient à féliciter la Municipalité pour cette gestion très précise des comptes ainsi que le boursier pour la tenue impeccable des documents, ce qui nous a grandement facilité le travail d'audit.

La Commission relève que deux nouveaux fonds ont été créés. Un concernant le soutien économique aux entreprises et un concernant les nouvelles énergies. Les modalités d'attribution restent à définir mais la Commission estime que la création de ces fonds est une action très positive. Cela permettra d'aider les entreprises locales et de favoriser le développement des énergies propres sur notre Commune.

Vœux et remarques

Vœu n°1

Mettre en place un système d'assurance qualité au sein de l'Administration communale et de la Municipalité afin de palier à d'éventuelles pertes d'informations en cas de départ d'un collaborateur.

Vœu n°2

Mettre en place un contrôle d'accès adapté au bâtiment de l'Administration communale. Le système de clé à remettre en place dans la boîte aux lettres ne répond pas à toutes les contraintes liées à la sécurité.

Vœu n°3

Réaliser un audit sur la consommation énergétique de la Commune afin de trouver des pistes d'économies d'énergie.

Vœu n°4

Mettre en place une couverture (par exemple tôle) sur l'abri à vélos de l'école de Pré-Clos afin que les vélos soient à l'abri en cas de mauvais temps.

Vœu n°5

Equiper l'entier du personnel de la conciergerie scolaire d'habits de travail. Des chaussures de sécurité permettraient de pouvoir éviter un éventuel accident et un vêtement comportant le logo de la Commune rendrait ce personnel facilement identifiable.

Remarque n°1

La zone de dépose des déchets vers la Gare ne rend pas le village très accueillant. Lorsqu'une personne arrive à Roche en train, la première chose qu'elle voit ce sont des poubelles. Il serait possible, comme dans certaines villes, de cacher cela avec une paroi amovible, facilitant ainsi le ramassage des déchets.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu le préavis n° 71/2021 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la gestion et aux comptes 2020
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2020
 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2020 tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 9'041'641.82 et des revenus pour un montant de CHF 9'142'687.05
 3. De valider l'excédent de recettes 2020 de CHF 101'045.23
 4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'128'571.39 à CHF 1'229'616.62
- D'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ont signé :

Baillif Isabelle

Seewer Line

Tulot Aurélie

Dufresne Philippe

Nagloo Gilles